

J'ai fortement critiqué l'impôt sur la plus-value et la façon de l'appliquer. Il existe une solution simple à ce problème. Elle ne coûterait pas très cher au gouvernement. Le ministre des Finances et le gouvernement devraient tout simplement supprimer cet impôt pour les terres ou les petites entreprises familiales lorsque le propriétaire ne la vend qu'une fois dans sa vie. Ce n'est pas trop demander.

Quand j'ai commencé à m'intéresser à cette question il y a un an, j'ai constaté que le revenu que le gouvernement tire de l'impôt sur la plus-value des exploitations agricoles est plutôt minime si on le compare aux dépenses administratives nécessaires pour le calculer. J'ai fait cette proposition aux divers ministres des Finances qui se sont succédé mais elle est toujours tombée dans l'oreille d'un sourd. J'espère que le ministre actuel en tiendra compte. On a laissé entendre qu'un petit gars de Shawinigan Falls est décidé à se faire un nom dans le monde des finances et de l'économie. C'est là une proposition nouvelle qu'il pourrait accepter. Il pourrait alors ne pas tenir compte des conseils des mandarins de son ministère. Une seule mesure simple pourrait faire disparaître toutes les difficultés dont j'ai parlé.

Une autre solution partielle de ce problème a été suggérée par des députés de ce côté-ci de la Chambre qui ont pris la parole avant moi. Le député de Medicine Hat (M. Hargrave) a éloquentement fait valoir que les exploitations agricoles familiales constituées en société fermée devraient bénéficier des mêmes avantages de privilège de succession que l'unique propriétaire d'une exploitation. Ces arguments sont inspirés par le bon sens. Je n'en dirai pas davantage sur ce sujet car les députés qui ont déjà pris la parole ont amplement démontré que cette façon de faire serait tout à fait conforme à des pratiques équitables de taxation.

J'aimerais maintenant passer à un tout autre sujet, soit l'imposition de l'assurance-vie. Je félicite le gouvernement d'avoir décidé de ne pas imposer une partie des gains de succession. Je suis certain que des députés de tous les côtés de la Chambre avaient écrit et parlé au ministre pour le faire changer d'avis sur ce point. Il a fini par voir clair. J'espère donc qu'il réfléchira à ce que j'ai dit plus tôt.

Je suis certain que les députés de tous les partis ont reçu des lettres de détenteurs de polices d'assurance, et surtout d'agents d'assurance. C'est un peu à cause de moi. Je suis trop modeste pour dire que c'est uniquement à cause de moi. Cependant, deux injustices subsistent.

Un contribuable qui détient une police d'assurance et qui obtient un prêt sur sa police doit payer des impôts sur ce prêt comme s'il s'agissait d'une partie de son revenu. C'est ridicule. Si l'on obtient un prêt d'une banque, d'une compagnie de fiducie ou d'un particulier, le prêt n'est pas considéré comme un revenu. Il doit être remboursé. C'est aussi vrai dans le cas d'un prêt contracté sur une police d'assurance. La plupart de ceux qui obtiennent un prêt sur une police d'assurance le remboursent. Si par hasard ils ne le font pas, le montant du prêt est déduit du montant reçu quand la police arrive à échéance.

Une telle politique fiscale est injustifiée. Si l'on veut considérer le prêt comme une partie du revenu, il serait raisonnable de considérer l'intérêt sur le prêt comme une dépense. Le gouvernement ne veut pas l'admettre. C'est incompréhensible. Je suis certain que le ministre entendra raison après avoir

Impôt sur le revenu

écouté les arguments avancés par les députés de tous les côtés de la Chambre. Le ministre a cédé sur certains points. Il doit maintenant être tout à fait juste et équitable.

Pour mieux convaincre le ministre, j'aimerais citer des extraits d'une lettre que j'ai reçue du secteur des assurances. Voici ce que dit cette lettre:

Malheureusement, il reste deux graves problèmes à résoudre. Je veux parler des propositions budgétaires en vue a) d'imposer le détenteur d'une police au moment où il contracte un prêt et b) de refuser la déduction comme une dépense de l'intérêt payé sur un prêt obtenu sur une police, quelles que soient les circonstances.

La lettre énumère ensuite certaines des raisons pour lesquelles ces propositions sont tout à fait injustes:

Un prêt avancé sur une police d'assurance devrait être considéré comme tel, car le prêt doit être remboursé à l'aide du produit de l'assurance, si l'assuré ne rembourse pas son prêt plus tôt;

les dispositions sur les avances sont un des avantages reconnus depuis longtemps de l'assurance-vie, et il est injuste d'établir à l'égard de ce genre de prêts une disposition fiscale différente des autres;

en général, on a recours aux prêts sur des polices d'assurance en cas de difficultés financières ou en cas d'urgence, et il est vraiment mal trouvé d'imposer juste à ce moment là à l'assuré un impôt supplémentaire;... ce sont les petites entreprises qui seraient les plus durement touchées, alors que le gouvernement s'est engagé à les aider; les polices d'assurance-vie sont souvent leur meilleure source de liquidité immédiate, et la seule dont disposent les petits chefs d'entreprises puisque l'argent peut être obtenu ainsi à un taux d'intérêt assez bas, sans qu'il soit nécessaire de répondre à toutes sortes de questions ou de fournir des nantissements supplémentaires; c'est l'utilisation des fonds plus que la source des fonds qui régit la déductibilité des intérêts sur les prêts, aux fins de l'impôt;

par conséquent, c'est établir une discrimination à l'égard d'une source d'argent donnée, à savoir l'assurance-vie, que de ne pas autoriser que l'intérêt sur les prêts des polices d'assurance soit déductible de l'impôt.

Voilà un exposé raisonnable de la situation, qui paraît évident, et je me demande encore pourquoi le ministre ne veut pas examiner la question de manière raisonnable.

M. Alexander: Parce qu'il a la tête dure.

M. Knowles (Norfolk-Haldimand): J'aimerais à présent parler de la taxe de vente fédérale qui est imposée au matériel utilisé par des services publics dans les municipalités du pays. Je parle ici du matériel qui sert à assurer les services publics, à faire des installations, etc. Je ne vais pas m'étendre sur la question et je me contenterai de lire ce que m'a écrit un conseil municipal de ma circonscription à ce sujet. La Commission des services publics de Dunnville, à Dunnville, a adopté une résolution dont je crois un exemplaire a été remis aux députés de tous les partis de la Chambre. Cette résolution expose la question mieux que je ne pourrais le faire.

● (2032)

Attendu que le matériel des services d'eau municipaux est exempté de la taxe de vente fédérale et de la taxe d'accise; attendu que les services d'eau et d'électricité assurent des services essentiels à la même clientèle; attendu que la taxe sur l'équipement et le matériel servant à la distribution de l'électricité contribue à augmenter le coût du service pour les lotissements résidentiels; attendu que la réduction de la taxe profiterait finalement aux clients, il est résolu de demander au ministre des Finances d'envisager une loi visant à exempter les services d'électricité municipale de la taxe d'accise fédérale sur le matériel et l'équipement de distribution de l'électricité.

Comme vous voyez, monsieur l'Orateur, ce qui vaut pour un secteur des services publics vaut certainement pour un autre et il n'y a aucune raison pour que le gouvernement ne juge pas bon de faire ce qu'on lui demande. Après tout, la taxe qui est actuellement imposée augmente le coût des services d'électricité pour ceux qui les achètent.

J'aimerais en venir maintenant à un autre sujet et, à l'instar d'un certain nombre d'autres députés qui ont pris la parole au